

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 septembre 2023

N° CM05092023-03
SG/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 29 août 2023

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

Mme M. LERAY

Procuration à

M N. RIPAULT

Secrétaire : M M. PRAUD

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'état des produits irrécouvrables dressé par le Comptable public du SGC NORD VENDEE ;

VU le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 ;

CONSIDERANT que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Comptable public du SGC NORD VENDEE dans les délais légaux ;

CONSIDERANT qu'il est désormais certain que les créances ci-dessous ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le comptable public :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant dû principal	Reste à recouvrer
2013	2013-T-346-1	Solde location salle du Vieux Château le 12/10/2013	162,95 €	133,76 €
2015	2015-T-438-1	Remplacement de deux panneaux détériorés – Rue du Bois de la Folie	160,00 €	59,05 €
2016	2016-t-90-1	Location salle Emile Robert de février 2016	204,44 €	204,44 €
2017	2017-T-482-1	Participation transport scolaire du mercredi midi (36€ / enfant / an)	72,00 €	72,00 €
2019	2019-t-148-1	Abonnement 1 ^{er} trimestre 2019 HALLES	62,40 €	62,40 €
2019	2019-t-149-1	Abonnement 2 ^{ème} trimestre 2019 HALLES	62,40 €	62,40 €
2022	2022-T-452-1	Location salle Emile Robert du 25/06/2022	284,98 €	284,98 €
2022	2022-T-540-1	Location salle Emile Robert du 13/08/2022	188,86 €	188,86 €
Total créances irrécouvrables			1 067,89 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 085-218501823-20230905-CM05092023_03-DE



DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables mentionnées ci-dessus pour un montant total de 1 067,89 € ;

DECIDE d'inscrire les crédits au Budget principal, à l'article et au chapitre prévus à cet effet ;

CHARGE Madame le Maire d'accomplir toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes admissions.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Mikael PRAUD
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire